

**CGV-030621**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

164<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 21 juin 2003

de 9 h à 12 h 30

Club de l'âge d'or

Shippagan

## **PRÉSENCES**

Mélanie Boudreau	Étudiante (Shippagan)	Mildred Pinet	Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
Jean Brousseau	Association des anciens, anciennes et amis (Moncton)	Dennis Savoie, président	Extérieur des régions
Michèle L. Caron	Professeure (Moncton)	Christiane St-Pierre	Professeure (Shippagan)
Benoit Couturier	Étudiant (Edmundston)	<b><u>Invités et invitées</u></b>	
Paul D'Astous	Sud-Est	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Robert Després	Sud-Est	Armand Caron, vice-recteur	Shippagan
Léo Doiron	Nord-Est	Nassir El-Jabi, vice-recteur désigné, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Glenda Doucet-Boudreau	Atlantique (N.-É.)	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Yvon Fontaine, recteur	U de M	Truong Vo-Van, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Alida Léveillée-Brown	Nord-Est		
Pierre Losier	Étudiant (Moncton)		
Bélonie Mallet	Nord-Est		
Yves Martin	Professeur (Edmundston)		

**ABSENCES MOTIVÉES :** Paul Albert, Pauline Banville-Pérusse, Ludger Blier, Jeannot Castonguay, Lucille Collette, Aubrey Cormier, Gilles J. Godbout, Roméo LeBlanc, Édith Léger et Gaston Poitras

**ABSENCE :** Marcel Bujold

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE .....	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES .....	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. ....	5
7. CORRESPONDANCE .....	5
7.1 Lettre de Pauline Banville-Pérusse .....	5
7.2 Lettre de Michèle L. Caron .....	5
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-030426 .....	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV) .....	6
9.1 (14) Campagne majeure de financement : énoncé des besoins .....	6
9.2 (16.2.1) Mission de l'Université de Moncton .....	6
9.3 (22) Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement .....	6
10. RAPPORT DU RECTEUR .....	8
11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-030506 .....	10
12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX) .....	10
12.1 Lettre de Percy Mockler .....	10
12.2 Campus de Moncton : promotion .....	10
12.3 Campus de Moncton : nomination .....	10
12.4 Politique d'appréciation des cadres supérieurs et administratifs .....	10
13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-030328 .....	11
13.1 (7.1) Baccalauréat appliqué en agroforesterie .....	11
13.2 (8) Évaluation des programmes d'anglais .....	11
14. NOMINATIONS - CADRES .....	13
14.1 Directeur général par intérim de l'Éducation permanente .....	13
14.2 Doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche et vice-recteur adjoint à la recherche .....	13
15. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE .....	13
16. DEMANDE DU COMITÉ DE RETRAITE .....	13
16.1 Régime de pension des professeurs, professeurs et bibliothécaire de l'Université de Moncton .....	13
17. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-030502 .....	14
18. AFFAIRES NOUVELLES .....	14
19. PROCHAINES RÉUNIONS .....	14
20. ÉVALUATION DU RECTEUR .....	14
21. CLÔTURE .....	14

DOCUMENTS .....	15
Document A : Ordre du jour .....	A(1)
Document B : Rapport de la firme Ketchum .....	B(1-30)
Document C : Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton .....	C(1)

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

## 1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à cette 164<sup>e</sup> séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 9 h 4.

Le président félicite le très honorable Roméo LeBlanc qui a reçu la plus haute distinction de la France. Il devient Grand officier de la Légion d'Honneur afin de rendre hommage à l'Acadie. La France a choisi de décerner cet honneur à Roméo LeBlanc en raison des liens qui unissent les deux peuples et afin de souligner le 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Acadie.

Madame Lucille Collette prend sa retraite à compter du 30 juin 2003. Elle a dû s'absenter de la réunion et s'en excuse. Le président, en son nom et celui du Conseil, lui transmet ses remerciements et son appréciation pour sa grande contribution à l'Université de Moncton. Il demande à la secrétaire générale de faire la lecture du message de madame Collette.

« Après la présentation des états financiers lors de la réunion du Conseil des gouverneurs de l'automne dernier, la présentation des paramètres du budget lors de la réunion du mois de décembre et la présentation des budgets lors de la réunion du mois d'avril, c'est de façon décontractée que j'anticipais participer à la réunion de juin, moins exigeante, avec homards en sus et qui devait être la dernière de mon mandat de vice-rectrice.

Le hasard en a voulu autrement, une simple laryngite m'oblige à prendre ma plume plutôt que la parole pour vous exprimer toute ma gratitude pour mes cinq années passées à l'Université.

L'Université de Moncton, c'est le joyau de l'Acadie et, avoir pu y travailler, a été un privilège. J'y ai rencontré une communauté d'étudiants, de professeurs, d'employés et d'administrateurs dévoués, des personnes passionnées qui, la plupart du temps, prennent plaisir à travailler ensemble.

À vous, les gouverneurs, si vous n'étiez pas aussi bien rémunérés pour vos services..., je vous dirais que vous méritez le respect, la gratitude et la haute considération de toute la communauté universitaire et de toute la communauté acadienne pour votre dévouement envers l'Université de Moncton. Le nombre d'heures mises au service de l'institution, en particulier par vous-même, Monsieur le président, témoigne d'une générosité sans égale. L'histoire, un jour, le reconnaîtra : le Conseil des gouverneurs n'avaient qu'un objectif, l'intérêt supérieur de l'Université de Moncton.

Pour votre appui, votre compréhension et votre confiance, je vous suis reconnaissante. Soyez assurés de mon appui indéfectible pendant de nombreuses années... si Dieu le veut.

Signée par Lucille Collette. »

## 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à avoir une pensée spéciale en ce 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Université de Moncton, pour tout le personnel, soit celui d'hier et d'aujourd'hui.

## 3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à Benoit Couturier, étudiant au Campus d'Edmundston, Christiane St-Pierre, professeure au Campus de Shippagan et à Nassir El-Jabi, vice-recteur désigné à l'administration et aux ressources humaines.

## 4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

- < La rubrique 16.2 est retirée.
- < Les rubriques 20 et 21 seront inversées.

**R : 01-CGV-030621**

Jean Brousseau, appuyé par Pierre Losier, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »*

Vote sur R01    unanime    ADOPTÉE

## 7. CORRESPONDANCE

### 7.1 Courriel de Pauline Banville-Pérusse

Elle s'excuse de ne pouvoir participer à la réunion et elle offre ses meilleurs vœux à Lucille Collette.

### 7.2 Lettre de Michèle L. Caron

Cette lettre est référée au Comité exécutif compte tenu de la Politique relative au traitement de la correspondance adressée au Conseil des gouverneurs.

## 8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-021130

### Corrections

- < Il faut ajouter la résolution suivante :

**R : 09A-CGV-030426**

Yves Martin, appuyé par Gilles J. Godbout, propose :

*« Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à **Robert Baudouin** (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003. »*

Vote sur R09A    unanime    ADOPTÉE

- < À la page 7, la dernière phrase devrait se lire : Le Campus de Shippagan prévoit des revenus de 6,73 M \$ et des dépenses de l'ordre de 6,76 M \$, ce qui occasionne un déficit de 38 000 \$.

**R : 02-CGV-030621**

Jean-Guy Finn, appuyé par Glenda Doucet-Boudreau, propose :

*« Que le procès-verbal CGV-030426 soit adopté tel que corrigé. »*

Vote sur R02    unanime    ADOPTÉE

La résolution R : 02-CGV-030426 devrait se lire : Que le procès-verbal CGV-021130 soit adopté tel que corrigé.

## 9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

### 9.1 **(14) Campagne majeure de financement : énoncé des besoins**

Voir le Document C, p. 1-30

Invitées : Linda Schofield, directrice générale des Relations universitaires et Suzanne Reitz, vice-présidente associée, Ketchum.

Le recteur explique que la question de la prochaine campagne financière a déjà fait l'objet de discussion au Conseil des gouverneurs. Il avait été convenu qu'une nouvelle campagne serait lancée vers 2003-2004. Avant de se lancer dans ce projet proprement dit, la direction a jugé bon de retenir une firme externe pour faire l'étude de marché afin de vérifier le climat et le potentiel d'une campagne ainsi que les hypothèses par rapport à celle-ci. C'est la firme Ketchum qui a été retenue en raison de sa réputation et la représentante a été invitée pour présenter les résultats de l'étude.

La représentante de la firme Ketchum, Madame Reitz, réitère le mandat que lui avait confié l'Université à savoir : 1) Examiner la possibilité de recueillir 25 millions de dollars pour financer a) des fonds de dotation pour des bourses, b) l'enrichissement académique, c) les infrastructures matérielles, d) le perfectionnement professionnel et e) les sports universitaires; 2) Évaluer les critères de succès d'une campagne majeure de financement.

Madame Reitz présente les principales observations face a) aux forces et aux défis en ce qui concerne l'image de l'Université, b) à l'énoncé préliminaire des besoins, c) aux projets à financer, d) à la faisabilité de l'objectif de la campagne, c) aux intentions de dons ainsi qu'aux bénévoles et chefs de file. Elle signale ensuite les principales recommandations en ce qui concerne l'objectif financier, l'échéancier et la structure de la campagne.

Un membre mentionne sa surprise par rapport à la nature des réactions face au volet bibliothèque de la catégorie enrichissement académique et demande s'il y a eu mention du besoin de moderniser les collections en bibliothèque par le biais de l'électronique plutôt que de bâtir des collections traditionnelles. Il se demande s'il y a réellement un potentiel de recrutement de fonds pour ceci.

Le recteur mentionne que les bibliothèques de l'Université sont déjà bien informatisées et sont abonnées à une grande collection électronique. Les besoins financiers sont nécessaires pour maintenir les périodiques et les abonnements dont le coût augmente de façon importante annuellement. M<sup>me</sup> Reitz mentionne que le concept de bibliothèque virtuelle n'a pas fait partie des discussions lors des entrevues. Elle ajoute qu'à l'externe, l'augmentation des collections dans les bibliothèques est perçue comme une priorité.

Le recteur ajoute que les suivis aux résultats de cette étude viendront à la prochaine réunion du Conseil à savoir a) l'objectif de la campagne et la ventilation des priorités et besoins, b) la structure de l'équipe de la campagne et c) le groupe de bénévoles.

### 9.2 **(16.2.1) Mission de l'Université de Moncton**

Le recteur informe les membres du Conseil des gouverneurs que le Sénat académique a accepté, à sa réunion du 2 mai, la nouvelle version de la mission. Elle devient donc la mission officielle de l'Université.

### 9.3 **(22) Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement**

Le recteur rappelle qu'à la réunion du 26 avril, le Conseil des gouverneurs avait adopté une résolution à l'effet que l'Université soit autorisée à contracter un prêt hypothécaire d'une valeur maximale de 5,2 M \$ pour construire un édifice à logements au Campus de Moncton dont l'ouverture était prévue pour septembre 2004.

L'étude de faisabilité permettait de croire que le projet était réalisable à l'intérieur de 5,2 M \$. Toutefois, après avoir demandé à un architecte de préparer les plans préliminaires, le coût de la construction s'élèverait à 6,2 M \$ plus ou moins 10 %. Pour construire à l'intérieur du paramètre de 5,2 M \$, il faudrait sacrifier au niveau des normes de construction institutionnelles (structure d'acier, bâtiment en brique, etc.) et réduire de 10% l'espace d'habitation. Les analyses se poursuivent et il y a trois options possibles : a) faire une analyse financière afin de voir s'il y a lieu de bâtir un équilibre à même les revenus de

9.3 l'Université pour défrayer 10 % du projet, b) construire l'édifice en périphérie du Campus  
**(22) Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement** (suite)

au lieu d'au coeur du Campus et c) prendre en considération la suggestion des étudiants, c'est-à-dire, envisager la possibilité d'un village étudiant (ce concept n'est toutefois pas encore clarifié).

Le projet a été considéré une priorité à l'Université depuis la décision du Conseil du 26 avril. Toutefois, avec l'augmentation du coût de construction de 1 M \$, il devient difficile de procéder sans faire d'autres analyses.

Lors de la discussion, quelques membres font les commentaires suivants :

- < Le projet est-il abandonné ou y aura-t-il une nouvelle proposition?
- < Les normes de construction sur les campus sont-elles plus sévères que les normes commerciales et si on construit hors-campus, faut-il les respecter?
- < Y a-t-il possibilité d'entrer en partenariat avec le secteur privé? Cela donne plus de flexibilité à l'Université à long terme; les résidences ne constituent pas nécessairement un moyen d'intégration des étudiants à la vie du Campus.
- < Combien il en coûterait de plus pour rencontrer les normes de construction? Qu'en est-il du village étudiant?
- < Avant de toucher à l'équité, il y aurait peut-être lieu de réinvestir dans les résidences actuelles.
- < Le représentant des étudiantes et étudiants indique que le but du village est de créer une vie sur le Campus. Quant au partenariat avec le secteur privé, il s'inquiète des répercussions pour les étudiants. Aussi, il souhaiterait que la résidence soit au coeur du Campus plutôt qu'en périphérie.
- < Est-il réellement nécessaire de construire une nouvelle résidence et est-ce que le prix est comparatif au marché immobilier?

Le recteur répond que le projet n'est pas abandonné, mais compte tenu du nouveau contexte, il faut consulter le Conseil à savoir s'il veut maintenir la date d'ouverture de septembre 2004. La résidence serait sur le Campus, mais un peu à l'écart. Il faudra s'assurer d'une construction dont la structure est solide et de longue durée. Un partenariat avec le privé pose des défis particuliers, sur les campus, la location est de huit mois ce qui rend l'autofinancement un peu plus difficile. L'Université a l'intention de développer des ententes de quatre mois avec les gens de l'industrie du tourisme. Quant au recrutement et à la rétention des étudiantes et étudiants, plusieurs universités de petite taille utilisent les résidences comme une stratégie de recrutement. Il en coûterait de l'ordre de 7,2 M \$ pour construire une résidence qui rencontrerait les normes de construction institutionnelles. Si l'on pense à inclure le concept du village étudiant, le coût restera à être évalué. Ce n'est pas certain que le village réduira le coût de la résidence. La dette sur les résidences actuelles diminue rapidement et ses bâtiments génèrent des revenus importants. Cependant, avant d'utiliser cet équité pour construire une nouvelle résidence, il faut faire l'analyse à savoir s'il n'y a pas lieu de réinvestir dans les bâtiments actuels. De plus, le marché immobilier à Moncton est à la hausse. Vivre en résidence coûte environ 25 % de moins donc cela constitue un avantage financier pour l'étudiant.

**R : 03-CGV-030621**

Alida Léveillée-Brown, appuyée par Yves Martin, propose :

*« Suite aux explications reçues concernant l'ajout d'unités de logement sur le campus, le Conseil des gouverneurs convient de reconsidérer la résolution R : 26-CGV-030426 à la réunion du 20 septembre 2003. »*

### 9.3 **(22) Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement** (suite)

Concernant les projets pour les campus d'Edmundston et de Shippagan, le recteur souligne qu'au Campus d'Edmundston, la proposition est toujours à l'étude et il reste encore quelques analyses à compléter. Il y a eu de longues discussions au Campus de Shippagan et on est arrivé à la conclusion qu'il serait préférable de synchroniser la construction avec celles de Moncton et d'Edmundston. À ceci, le vice-recteur du Campus de Shippagan ajoute qu'il aimerait poursuivre l'analyse du volet financier et d'en discuter davantage avec l'Association étudiante.

## 10. **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur présente un rapport oral qui porte sur les volets suivants :

### **Axe santé**

Le gouvernement fédéral a annoncé récemment « Le plan d'action pour les langues officielles » accompagné d'un financement de l'ordre de 751,3 M \$ sur cinq ans, dont 119 M \$ dans le domaine de la santé. L'Université de Moncton pourra recevoir environ 8 M \$ sur cinq ans selon une échelle croissante. De plus, il y aura possibilité de développer d'autres programmes en partenariat avec le CCNB - Campbellton. Aussi, il y aura une augmentation du nombre de sièges dans les universités du Québec pour la formation dans les domaines de la santé et l'Université de Moncton deviendra possiblement gestionnaire de l'entente.

En somme, plus de 20 M \$ seront transférés au Nouveau-Brunswick pour l'axe de la santé et l'Université de Moncton sera un des joueurs très importants dans ce secteur pour les cinq prochaines années.

### **Collation des diplômes**

Sur l'ensemble des trois campus, 1 066 diplômes ont été remis, soit 97 à Edmundston, 108 à Shippagan et 861 à Moncton. Les cérémonies ont été bien marquées grâce à la mobilisation du personnel de l'Université.

### **Statistiques d'admission**

Au 19 juin 2003, comparativement au 21 juin 2002, les offres d'admission sont en avance par 132 ce qui représente une augmentation d'environ 7 à 8 % de nouvelles admissions. Cette augmentation est au Campus de Moncton alors que les campus de Shippagan et d'Edmundston sont à égalité par rapport à l'an dernier. Il y a une augmentation chez les étudiants en provenance de l'Ontario et de l'international.

### **Objectifs de la direction**

Le travail accompli en vue d'atteindre les objectifs de la direction approuvés par le Conseil des gouverneurs de septembre 2002 est positif. En somme 100 % du travail en vue de la mission est complété. Au niveau financier, la décision du gouvernement provincial d'augmenter le financement à 3,25 % pour les quatre prochaines années permet de mieux planifier. Par rapport aux entretiens différés, c'est un problème pancanadien sauf que le gouvernement fédéral ne semble pas considérer ceci comme une priorité donc il n'y a pas de solution à court ou à moyen termes. De façon ponctuelle, nous réussissons à régler certains problèmes.

### **Académique**

Le dossier sur les règles de composition des programmes avance tel que prévu. Les comités travaillent aussi sur des plans d'action en ce qui concerne les axes de développement.



## 10. RAPPORT DU RECTEUR (suite)

### **Relations avec la communauté**

Le président de la République du Mali a effectué une visite privée à Moncton et a participé à la cérémonie de Collation des diplômes. Une publicité très positive par rapport à l'Université en est résultée. Aussi l'Université accueillait une délégation de l'Ordre National du Mérite de France le 21 mai dernier. Enfin, le 19 juin, l'Université fêtait officiellement son 40<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Une cérémonie réunissant les trois campus par « Web-cast » a eu lieu où l'invité d'honneur était l'honorable Louis-J. Robichaud alors premier ministre lorsque la Loi sur l'Université de Moncton a été proclamée. Les médias ont souligné de façon particulière cet événement.

### **Ressources humaines**

Toutes les conventions collectives arrivent à échéance le 30 juin. Le Comité de finance a déjà autorisé un mandat de négociations. Le processus de négociation est entamé et constituera une grande priorité à l'automne prochain et on vise à conclure des ententes avant la fin de la session.

### **Institut de recherche sur les zones côtières**

Le Campus de Shippagan a réuni les fonds pour construire un édifice pour abriter l'Institut. Un architecte a été retenu pour préparer les plans de l'édifice.

### **Phase II du Parc scientifique**

La province a confirmé le financement pour la construction du Parc. Les discussions sont reprises avec le gouvernement fédéral pour obtenir sa contribution.

En somme, le bilan du travail en vue de l'atteinte des objectifs est très exhaustif. L'équipe de direction a déjà entrepris le travail en vue du plan stratégique pour l'an prochain.

Un membre se renseigne sur la question d'une école de médecine qui fait l'objet de discussion périodiquement dans les médias et à savoir si l'Université considère ceci comme un dossier important.

Le recteur signale que depuis deux ans, il semble y avoir un intérêt de la part du gouvernement fédéral pour établir une école de médecine au Nouveau-Brunswick. Certaines gens de la communauté ont rencontré le recteur pour en discuter, mais il n'y a pas encore eu de démarches systématiques effectuées en vue de la création d'une telle école. Il y a deux points de vue par rapport à ceci : a) aller de l'avant pour établir une école et chercher les appuis financiers nécessaires ou b) continuer à bâtir la capacité au Nouveau-Brunswick en établissant des créneaux de recherche et en développant de nouveaux milieux de stages en médecine. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick démontre peu d'intérêt envers l'établissement d'une école de médecine. Il faut aussi considérer le dilemme linguistique puisque la province n'a pas la capacité de créer deux écoles de médecine.

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton mentionne qu'une de leur revendication mise de l'avant lors des négociations est la parité avec la UNB, c'est-à-dire la parité entre les deux communautés linguistiques. L'écart est présentement de 30 %; cela est un gros morceau ce qui exigera un positionnement de la part du Conseil des gouverneurs sur ce principe.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston demande si le 20 M \$ pour l'axe de la santé permettra de bonifier les budgets pour la science infirmière sur les trois campus.

Le recteur précise qu'il y aura des ajustements en septembre par rapport aux budgets approuvés en avril dernier pour les trois campus.

## 11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-030506

**R : 04-CGV-030621**

Pierre Losier, appuyé par Jean-Guy Finn, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-030506. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

## 12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)

### 12.1 (5.1) Lettre de Percey Mockler

Un membre se renseigne sur l'objet de la lettre. Le recteur répond qu'elle concerne la signalisation des campus sur les autoroutes de la province.

### 12.2 (9.1) Campus de Moncton : promotion

**R : 05-CGV-030621**

Yvon Fontaine, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, des stipulations de l'article 82 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces articles, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2003, à la professeure **Johann Vallerand** (Département d'administration). »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

### 12.3 (9.2) Campus de Moncton : nomination

**R : 06-CGV-030621**

Yvon Fontaine, appuyé par Yves Martin, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et compte tenu des objectifs visés par cette politique, le professeur **Nasser Baccouche** soit nommé directeur de l'École de travail social pour une période de 32 mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 28 février 2006 (sa date obligatoire de sa retraite étant le 1<sup>er</sup> mars 2006), conformément aux dispositions prévues à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

### 12.4 (7) Politique d'appréciation des cadres supérieurs et administratifs

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton mentionne qu'elle a pris connaissance de la Politique d'appréciation des cadres supérieurs et administratifs en annexe du procès-verbal CEX-030506. Elle remarque que dans le processus d'évaluation, il n'y a aucune consultation auprès des personnes qui relèvent des cadres. Le recteur prend la question en délibérée, en l'absence de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines et donnera une réponse ultérieurement à la question.

### 13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ-030328)

#### 13.1 (7.1) Baccalauréat appliqué en agroforesterie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que ce programme serait offert en collaboration avec la composante de Grand-Sault du Collège communautaire d'Edmundston (CESAB). C'est un programme à l'avant-garde qui serait unique au pays. Deux études de marché ont été effectuées en plus d'une consultation assez vaste. Le programme a le potentiel d'attirer des étudiants non seulement de la région, mais aussi du Canada et de l'étranger. La durée du programme de 157 crédits est de cinq ans. Il exigera une ressource professorale supplémentaire par établissement et des fonds de démarrage d'un montant total de 228 000 \$.

**R : 07-CGV-030621**

Yves Martin, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Baccalauréat appliqué en agroforesterie conditionnelle à l'assurance d'un financement adéquat pour la mise en oeuvre du programme. »*

Un membre s'interroge par rapport à l'impact de ce nouveau programme sur d'autres programmes et particulièrement en foresterie où les inscriptions sont déjà à la baisse. Certains programmes du CCNB sont déjà en difficulté en raison de la diminution dans les inscriptions, est-ce que ceci aura un impact aussi? Est-ce que ce programme a le potentiel d'augmenter le nombre d'étudiants ou est-ce que ce sera un phénomène de déplacement d'étudiants d'un programme à l'autre? Le bassin de recrutement sera-t-il le même que celui pour la foresterie?

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'en ce qui concerne la foresterie, c'est une tendance nationale et un phénomène qui est cyclique. Le programme s'adresse à une clientèle différente donc un ajout d'étudiants. Nous avons planifié une stratégie de retrait si jamais le programme ne fonctionne pas selon les prévisions.

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton souligne que le Sénat académique étudie présentement un projet de politique sur le maintien des programmes. De son avis, les professeures et professeurs sont préoccupés par le phénomène de déplacement d'étudiants d'un programme à l'autre lorsqu'il y a création d'un nouveau programme. Elle voudrait voir un volet, dans la politique, sur l'impact de la création d'un programme sur d'autres programmes existants.

Vote sur R07

Pour 15

Abstention 1

ADOPTÉE

#### 13.2 (8) Évaluation des programmes d'anglais

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les faits saillants de l'évaluation des programmes d'anglais. Il mentionne les points forts soulignés par l'évaluatrice externe et commente les recommandations faites par celle-ci. Il présente ensuite le contenu de son rapport incluant ses recommandations.

**R : 08-CGV-030621**

Yvon Fontaine, appuyé par Jean Brousseau, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes d'anglais, c'est-à-dire :*

##### Nature des programmes

- a) *Que la direction de la Faculté des sciences de l'éducation (décanat et département concerné), la direction du Département d'anglais et des secteurs concernés des Campus d'Edmundston et de Shippagan se concertent afin d'examiner les commentaires et les suggestions de l'évaluatrice externe relativement au B.A.-B. Éd. (majeure en anglais) et de considérer s'il y a lieu de leur*

*donner suite.*

13.2 **(8) Évaluation des programmes d'anglais**

**R : 08-CGV-030621** (suite)

- b) *Que les directions du Département d'anglais et des secteurs concernés des campus d'Edmundston et de Shippagan ainsi que la direction du Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle s'entendent sur le niveau de compétence linguistique minimal jugé nécessaire pour les étudiantes et étudiants qui se destinent à l'enseignement au primaire.*
- c) *Dans le sens de la recommandation 2.3 avancée par l'évaluatrice externe et afin d'assurer une meilleure qualité de formation et une plus grande parité dans les exigences relatives aux cours de langue (ANGL 1011, 1012, 1021, 1022, 1031, 1032, 1041 et 1042) et aux autres cours d'anglais jugés nécessaires, il est recommandé que les professeures et professeurs qui enseignent ces cours dans les trois campus de l'Université se concertent afin de s'entendre sur des objectifs et des exigences qui assureront la parité de ces cours au sein d'un campus et d'un campus à l'autre. Ce genre de collaboration peut être amorcée avant la mise en place des UARD.*

Corps professoral

- d) *Ainsi que l'a suggéré l'évaluatrice externe, que le troisième poste de chargé d'enseignement à temps plein au sein du Département d'anglais soit maintenu.*
- e) *Que le Département d'anglais, le décanat de la Faculté et le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se penchent sur le problème des chargés de cours à temps partiel afin de trouver une solution acceptable.*

Ressources matérielles

- f) *Que l'Université aménage dans les meilleurs délais un laboratoire de langues moderne et que son fonctionnement soit assuré par une personne compétente. Ce projet est déjà accepté et il est en voie de réalisation.*
- g) *Que l'Université trouve les fonds nécessaires afin que la Bibliothèque mette à jour les collections en anglais.*

Développements envisagés

- h) *Que les départements d'anglais et d'études françaises ainsi que les secteurs concernés des campus d'Edmundston et de Shippagan se concertent et mènent conjointement une étude de marché afin de vérifier l'intérêt pour un programme de majeure en littérature comparée. Dans une telle étude, toutes les avenues de collaborations multidisciplinaires et interdisciplinaires devront être explorées afin d'optimiser l'utilisation des ressources de l'Université pour un tel programme.*
- i) *Ainsi que l'a suggéré l'évaluatrice externe, que les autorités du Campus d'Edmundston étudie la possibilité d'embaucher un moniteur de langue. »*

## 14. NOMINATIONS - CADRES

### 14.1 Directeur général par intérim de l'Éducation permanente

**R : 09-CGV-030621**

Bélonie Mallet, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« Que **Patrick Maltais** soit nommé directeur général par intérim de l'Éducation permanente pour une période de 6 mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 31 décembre 2003. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

### 14.2 Doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche et vice-recteur adjoint à la recherche

**R : 10-CGV-030621**

Yvon Fontaine, appuyé par Yves Martin, propose :

« Que **Andrew Boghen** soit nommé doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche et vice-recteur adjoint à la recherche pour un mandat régulier de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2008. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

## 15. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Jean Brousseau, président du Comité présente le rapport.

**R : 11-CGV-030621**

Jean Brousseau, appuyé par Paul D'Astous, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le rapport du Comité de mise en candidature, c'est-à-dire que **Jeannot Castonguay, Robert Després, Jean-Guy Finn et Alida Léveillée-Brown** soient nommés au Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans; le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Bernice Doiron-Chiasson**. »

Vote sur R11

unanime

ADPTÉE

Le Comité de mise en candidature poursuivra son travail afin qu'à la réunion annuelle du Conseil, il puisse présenter des candidatures pour combler les postes au sein du Comité exécutif du Conseil.

## 16. DEMANDE DU COMITÉ DE RETRAITE

### 16.1 Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton

**R : 12-CGV-030621**

Jean Brousseau, appuyé par Mildred Pinet, propose :

« Que, suivant l'avis émis par Assomption-Vie et à la suite des consultations effectuées auprès de l'Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM), de l'Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton Campus d'Edmundston

16.1 (ABPPUMCE), de l'Association des professeures et professeurs de Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton (suite)

**R : 12-CGV-030621** (suite)

*l'Université de Moncton à Shippagan (APPUMAS) et de la direction de l'Université, le taux de cotisation des participantes et participants au régime de pension soit augmenté de 1 % pour passer de 6,5 % à 7,5 %, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, d'une part, et que la pratique existante selon laquelle l'Université cotise un montant au moins égal à celui des participantes et participants soit maintenue à l'avenir, conformément à ce qui est prévu dans l'Annexe I de la convention collective conclue entre l'Université de Moncton et l'ABPPUM pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 30 juin 2003, d'autre part. »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

**17. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-030502**

Aucun point particulier n'a été soulevé.

**18. AFFAIRES NOUVELLES**

Le président remercie les membres suivants pour leur participation au Conseil des gouverneurs : Michèle L. Caron qui en est à sa dernière réunion; Monique Collette qui, à la suite de sa nomination à la présidence de l'APÉCA, demeure présentement à Moncton. Elle ne peut donc plus siéger comme membre de l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

**19. PROCHAINES RÉUNIONS**

Les prochaines réunions auront lieu le vendredi 19 septembre à 13 h 30 et le samedi 20 septembre à 9 h à Edmundston.

**20. ÉVALUATION DU RECTEUR**

Cette partie de la réunion se déroule en présence des membres et de la secrétaire générale.

**21. CLÔTURE**

La séance est levée à 12 h 30.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Dennis Savoie, président

\_\_\_\_\_  
Colette Landry Martin, secrétaire générale

**DOCUMENTS**